



L'aide perd son cap

Comment la réforme de l'APD laisse le Sud global pour compte

Note d'information • Matthew Simonds • Janvier 2026

L'aide – ou Aide publique au développement (APD) – se trouve à un carrefour. Une décennie de réformes des réglementations qui l'encadrent, combinées à d'importantes coupes budgétaires gouvernementales ces dernières années, a profondément transformé à la fois la nature de l'aide et les intérêts qu'elle sert en priorité. Plutôt que de renforcer la coopération au développement, ces changements considérables représentent désormais une menace existentielle pour l'APD en tant qu'instrument légitime et efficace de réduction de la pauvreté et de solidarité mondiale.

À l'heure où les crises mondiales s'intensifient, notamment l'effondrement climatique, les conflits, le surendettement et des inégalités croissantes, ces réductions tant du volume que de la finalité de l'aide sont désastreuses pour les communautés les plus pauvres et marginalisées du monde.

Ce rapport constitue la première analyse complète menée par la société civile sur la manière dont les changements de règles, connus sous l'appellation de « modernisation de l'APD », ont remodelé l'aide internationale. Il soutient que ce processus a éloigné l'APD de sa mission première : soutenir le développement dans le Sud global. Une véritable refonte du système d'aide est désormais urgente, à travers un processus inclusif, transparent et démocratique, qui implique pleinement les pays du Sud global, la société civile et l'ensemble des acteurs du développement en tant que partenaires égaux. Le

rapport présente une série de recommandations claires pour une transformation fondamentale de la manière dont l'aide est gouvernée, mesurée et fournie.

Le processus de réforme de l'APD et ses implications

Le processus de réforme de l'APD, qui a duré une décennie et été piloté par des pays riches réunis au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, a modifié les modalités de mesure de l'APD, redéfinissant les incitations, les priorités et les résultats. Ces changements ont des conséquences majeures sur les quantités réelles de ressources dont disposent les pays du Sud global, ainsi que de la légitimité, l'efficacité et la qualité de l'aide.

Ce rapport analyse le processus de réforme de l'APD, ainsi que les tendances de l'aide entre 2010 et 2024, et met en évidence plusieurs constats :

- 1. Le processus a souffert d'importantes lacunes en matière de légitimité et de participation.** Les négociations à huis clos ont exclu les pays du Sud global, la société civile et les fournisseurs non liés au CAD, sapant la légitimité des décisions qui touchent tous les partenaires au développement.

Malgré les intentions déclarées de certains membres de la CAD, la manière dont le processus de « modernisation de l'APD » a été conçu et mis en œuvre a suscité des préoccupations légitimes. Mener des négociations à huis clos, avec peu de transparence et de participation, a érodé la confiance dans la légitimité des résultats. Étant donné que ces décisions ont des implications de grande portée au-delà de l'adhésion au CAD, le manque de consultation adéquate et de contribution significative des pays du Sud global (qui sont censés être considérés comme des partenaires), de la société civile et des fournisseurs d'APD non membres du CAD constitue une faille procédurale majeure.

2. Le processus de réforme de l'APD a poussé les prestataires d'aide à se tourner vers le financement par prêts. L'introduction du système fondé sur l'équivalent-subvention a amélioré la précision statistique de la mesure de l'APD, mais a aussi compliqué l'évaluation de la concessionnalité et renforcé une utilisation accrue des prêts plutôt que des subventions.

L'utilisation des prêts a plus que doublé entre 2010 et 2018, date à laquelle la nouvelle réforme a été adoptée, sans augmentation proportionnelle de l'APD financée par des subventions. Cette tendance s'est ensuite poursuivie avec une augmentation de l'utilisation des prêts par les membres du CAD, atteignant en 2023 près de 12 % du total de l'APD. Parmi les six grands fournisseurs d'APD, le Japon se distingue comme le fournisseur le plus orienté vers les prêts, ceux-ci représentant plus des deux tiers de son APD au cours des dernières années. Par ailleurs, les institutions de l'Union européenne ont connu une évolution marquée depuis 2022, devenant un fournisseur majoritairement axé sur l'APD sous forme de prêts dès 2023. Combinée aux données montrant une part croissante des prêts accordés aux pays les moins avancés (PMA), cette évolution suggère que le processus de « modernisation » a eu un impact négatif sur les conditions de l'APD reçu par les PMA, qui ont constamment appelé à un meilleur accès à des financements sous forme de subventions. Cela est préoccupant, notamment dans un contexte d'aggravation de la crise de la dette. Le surendettement résultant des prêts contraint la flexibilité budgétaire, impose des compromis difficiles en matière de politique publique et laisse des services publics sous-financés.

3. L'élargissement des critères d'éligibilité à l'APD, notamment la déclaration des coûts des personnes réfugiées dans les pays donateurs et des instruments du secteur privé, a affaibli l'objectif de développement de l'APD. La déclaration des instruments non concessionnels a notamment gonflé les volumes d'aide sans garantir que ces flux soient alignés avec les priorités des pays du Sud global ou qu'ils génèrent un impact significatif en matière de développement.

Les coûts pris en charge par les fournisseurs d'APD pour l'accueil de personnes réfugiées et de demandeurs d'asile ont augmenté de près de 775 % entre leur niveau le plus bas en 2010 et leur pic en 2022. Il s'agit d'une aide qui n'a jamais quitté les frontières des pays riches. Leur comptabilisation au titre de l'aide étrangère a artificiellement gonflé les chiffres globaux de l'APD, masquant le véritable volume de ressources destinées au développement dans le Sud global.

Par ailleurs, les fournisseurs d'APD disposent désormais d'une plus grande marge de manœuvre pour déclarer davantage d'instruments financiers en tant qu'APD, ce qui a pu contribuer à une inflation des montants d'aide déclarés, sans améliorations équivalentes en matière d'impact ou de qualité. Ces changements soulignent la nécessité de réaffirmer le principe de concessionnalité et de différencier les flux orientés vers le développement de ceux motivés par des objectifs commerciaux. Bien que les fournisseurs d'APD divulguent désormais des informations plus détaillées sur la manière dont l'APD est allouée, y compris les flux financiers qui exploitent le capital privé, la transparence, à elle seule, ne garantit ni la redevabilité, ni l'impact, ni l'efficacité du développement. L'incitation croissante à canaliser l'APD via des instruments du secteur privé (ISP) soulève d'importantes interrogations quant à leur alignement avec les priorités des pays bénéficiaires et à leur contribution réelle aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable.

4. L'aide s'est détournée des pays les moins avancés.

Comme le montre ce rapport, l'APD a de plus en plus été orientée vers les pays à revenu intermédiaire plutôt que vers les PMA, qui sont les plus dépendants d'un soutien concessionnel.

Cette tendance coïncide avec l'accent croissant mis sur l'exploitation de l'investissement privé via l'APD et un changement notable de discours politique parmi les fournisseurs traditionnels d'APD, qui semble désormais axé sur l'assurance d'un « bénéfice mutuel ». Si cette évolution reflète les réalités mondiales et la géopolitique changeantes, elle risque de laisser pour compte les pays les plus vulnérables qui dépendent encore fortement des formes traditionnelles d'aide. Il est important de rappeler que ce « bénéfice mutuel » peut être atteint par la solidarité, la stabilité et la durabilité dans les pays du Sud global, plutôt que par une approche étroite basée sur les intérêts économiques ou commerciaux des fournisseurs d'APD.

5. La qualité et l'efficacité de l'APD se sont détériorées.

L'accent mis sur l'innovation financière et le partage des risques a affaibli les engagements en matière de propriété nationale, de prévisibilité et de résultats en matière de développement à long terme, contribuant à une baisse de l'efficacité globale de l'aide.

Cela suggère que le processus de « modernisation de l'APD », bien qu'il visait à rendre l'aide plus efficace et impactante, a fragilisé la fonction principale de développement de l'APD.

Réimaginer la coopération au développement en restaurant son objectif principal

Il est nécessaire à la fois de repenser l'APD et de reconnaître l'obligation historique des fournisseurs de soutenir le développement des pays du Sud global, dont une part considérable de richesse a été extraite. Pour y parvenir, il faut rétablir l'objectif fondamental de l'APD dans un cadre intergouvernemental plus inclusif, représentatif et transparent, tel que celui de l'ONU.

L'examen du rôle et du mandat du CAD, annoncé lors de la quatrième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement de 2025, semble, à première vue, être une avancée positive. Mais le fait que cela soit conduit par le CAD lui-même laisse les observateurs sceptiques quant à savoir si les critiques portées au système actuel seront adressées. Il est nécessaire de réexaminer fondamentalement les principes sous-jacents à la mesure et à la gouvernance de l'APD, et il est peu probable que le CAD le voie ainsi. La réforme future tant attendue devrait garantir que les pays du Sud global aient une voix significative dans les prises de décisions qui les concernent. Une approche plus démocratique, dans le cadre d'un dispositif universel ou placé sous l'égide de l'ONU, renforcerait la légitimité, rétablirait la confiance et renforcerait l'intégrité développementale de l'APD. L'ONU et son Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) constituent un espace déjà existant pour que cela se réalise.

Agir de manière décisive pour réinventer le rôle de l'APD requiert une volonté politique fondée sur les principes de démocratie et d'inclusion. La société civile joue un rôle clé dans cet effort et dans la représentation des voix des communautés les plus directement touchées par ces décisions.

Recommandations de politique

1. Reconstruire la confiance et respecter les engagements pour répondre aux besoins des pays :

- Les fournisseurs d'APD doivent honorer leur engagement de longue date à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD.
- Les fournisseurs d'APD doivent respecter leurs engagements envers les pays les moins avancés, en veillant à ce que les allocations ciblent la réduction de la pauvreté et des inégalités là où les besoins sont les plus importants.

- Des objectifs explicites devraient être fixés pour l'APD fournie sous forme de subventions, l'aide programmable par pays, c'est-à-dire les flux transfrontaliers réels d'aide atteignant les pays du Sud global, et le soutien budgétaire afin d'inverser les tendances actuelles en matière de modalités et de répartition géographique.

2. Fournir l'APD sous forme de subventions pour lutter contre la pauvreté et les inégalités

- La concessionnalité devrait être maintenue comme une caractéristique déterminante de l'APD. Les instruments commerciaux, comme la plupart des instruments du secteur privé, devraient être déclarés de manière transparente, mais exclus des statistiques de l'APD.
- Les subventions devraient rester la modalité privilégiée, surtout lorsque les risques de dette sont élevés.
- Le système fondé sur l'équivalent-subvention devrait être revu afin de garantir que les mesures de concessionnalité et d'impact sur le développement soient claires, cohérentes et alignées avec l'intention initiale de l'APD.
- Un indicateur complémentaire devrait être développé pour suivre la part de l'APD spécifiquement consacrée à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

3. Renforcer la supervision indépendante de la qualité et de l'efficacité de l'APD

- Les principes et les engagements liés à l'efficacité de l'aide doivent être réintégrés dans les politiques des fournisseurs d'APD. Ceux-ci devraient rendre compte plus régulièrement de l'efficacité de leur APD, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Paris, l'Accord de partenariat de Busan et dans d'autres engagements ultérieurs, en accordant une attention particulière à l'alignement, à l'appropriation et à l'utilisation des systèmes nationaux. Cela est particulièrement risqué aujourd'hui face à l'approche transactionnelle de l'APD qui gagne en popularité.
- La transparence devrait aller au-delà de la simple déclaration des volumes d'APD au CAD et inclure une évaluation de la contribution des fournisseurs d'APD aux résultats en matière de développement.
- Les fournisseurs d'APD devraient être soumis à des évaluations régulières et indépendantes de la qualité de leur aide, afin de garantir que celle-ci contribue à un véritable impact sur le développement.

4. Utiliser les budgets d'APD pour le développement et comptabiliser ailleurs les autres dépenses

- a. Les fournisseurs d'APD devraient utiliser des indicateurs autres que l'APD pour comptabiliser les coûts tels que les ISP, ceux liés à l'accueil de personnes réfugiées dans les pays donateurs et d'autres « dépenses internes ». Ces coûts ont leur place dans les budgets publics, mais les comptabiliser en tant qu'APD devrait être refusé.

5. Démocratiser la gouvernance de l'APD

- a. La réforme de l'APD devrait être menée dans un cadre intergouvernemental plus démocratique et inclusif. La gouvernance de l'APD, en fin de compte, devrait se dérouler dans le cadre d'un dispositif universel ou placé sous l'égide des Nations Unies, afin de renforcer la légitimité démocratique et la confiance mondiale. Pour cela, le renforcement du FCD est une première étape cruciale.
- b. L'auto-examen actuellement mené par le CAD est insuffisant pour répondre aux préoccupations plus larges en matière de légitimité et de redevabilité. Toute réforme future devrait institutionnaliser la pleine participation des pays bénéficiaires, de la société civile et des fournisseurs d'APD non membres du CAD, afin de garantir que la prise de décision reflète une diversité de perspectives, un objectif qui ne peut être atteint dans le cadre actuel du CAD.

Restaurer l'intégrité de l'APD va au-delà de corriger des règles techniques. Cela implique un transfert de pouvoir, d'accorder une voix égale aux pays du Sud global et d'exiger transparence et responsabilité de la part des pays riches qui ont le plus bénéficié de cet agenda de réforme. Un système d'aide de plus en plus façonné par les intérêts stratégiques et commerciaux des pays riches ne réalisera jamais son objectif de développement. La gouvernance doit être véritablement inclusive, avec les pays du Sud global, la société civile et les communautés concernées, pour façonner les règles et fixer les priorités.

La transparence doit être accompagnée de responsabilité et les allocations d'aide doivent être recentrées sur la réduction de la pauvreté et sur la lutte contre les inégalités. Le monde ne peut pas se permettre un système d'aide qui privilégie les avantages géopolitiques au détriment de la solidarité mondiale. Pour demeurer pertinente dans la décennie à venir, l'APD doit être reconstruite en tant que levier de justice.



SCANNEZ ICI POUR ACCÉDER
AU RAPPORT COMPLET

Ce rapport a été cofinancé par l'Union européenne. Son contenu n'engage que Eurodad et ne reflète pas nécessairement ceux de l'Union européenne.



Eurodad (le Réseau européen sur la dette et le développement) regroupe 61 ONG européennes présentes dans 28 pays. Nous œuvrons pour que le système financier, aux niveaux mondial et européen, soit démocratiquement contrôlé, respectueux de l'environnement, contribue à l'éradication de la pauvreté et garantisse les droits humains pour tous.

Contact

Eurodad
Rue d'Edimbourg 18-26
1050 Bruxelles, Belgique
+32 (0) 2 894 4640
assistant@eurodad.org

www.eurodad.org
linkedin.com/company/eurodad
facebook.com/eurodad
instagram.com/eurodadnews
x.com/eurodad
bsky.app/profile/eurodadnews.bsky.social